



LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

ORGANE TRIMESTRIEL DE L'UD FO DE LA MARNE

2024

DATES À RETENIR

**JAN
25**

MANIFESTATION
SUR PARIS
CONTRE
L'ACTE 2 DE
L'ÉCOLE INCLUSIVE.

**FEV
15**

À TOUS CEUX QUI
SOUHAITENT S'INVESTIR,
DÉCOUVRIR,
COMPRENDRE L'INTERPRO, LE CONGRÈS
DE L'UD ÉTANT PROGRAMMÉ
POUR JUIN 2025,
LE COMITÉ DE PRÉPARATION
SE REMET EN PLACE.

**JUIN
04**

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
FO
DE LA MARNE

SOMMAIRE

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE



- 02 Sommaire
- 03 Éditorial
par Sylvie SZEFEROWICZ
- 05 Intervention de l'UD FO
51 au CCN de Bourges
- 06 Résolution du CCN du 26
et 27 septembre 2023
- 10 Intervention FO collège
des actifs
- 11 13 octobre : Mobilisation
contre l'austérité
- 13 Assassinat d'un professeur
à ARRAS : Communiqué de
la FNEC
- 14 InFO syndicale
UL d'ÉPERNAY
USM de la Marne et
TEREOS
- 16 Communiqué de presse
des UD FO de Grand-Est
- 17 Communiqués FO pour le
cessez-le-feu
- 20 Réforme GRANGJEAN des
Lycées Professionnels
- 22 Grève et Manifestation à
Paris le 25 Janvier
- 25 Déclaration FO au Conseil
de la CPAM
- 24 Loi Immigration : une loi
indigne de nos principes
républicains
- 27 Déclaration de la CE de l'UD
du 18 décembre 2023

Actualité syndicale

USM de la Marne : une USM de choc

C'est à l'issue d'un séminaire d'études et de formation sur la protection sociale à haut degré de solidarité animé par Malakoff-Humanis que les métallurgistes marnais ont tenu l'assemblée générale de leur USM le 7 juin. Après le congrès qui a avait vocation à relancer l'USM en 2022 le bilan de l'année écoulée a été... structure était à nouveau sur le rail... il bon train. Négociations territoriales avec l'UIMM sur, entre autres, la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie (CCNM).

« L'équipe abat un travail impressionnant en réalisant tout ce que l'on peut attendre d'une USM. S'est félicitée Géraldine Nivori, et parvient à recréer du lien sur l'ensemble du département et à résoudre... à tous une vraie volonté... »

Les métallurgistes FO de la Marne se sont retrouvés à Châlons-en-Champagne le 7 juin pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Christine Auger en présence des secrétaires...

Comité Confédéral National
Bourges
les 26/27 septembre 2023

05

"LE CAPITALISME PORTE EN LUI LA GUERRE COMME LA NUÉE PORTE L'ORAGE" (1)

Seule "L'UNION DES TRAVAILLEURS FERA LA PAIX DU MONDE" (2)

Egalité
Fraternité
rectorat de l'académie

20

Journée Découverte
UNION LOCALE
FORCE OUVRIÈRE ÉPERNAY
ET SA RÉGION

Venez découvrir
Espace Paul Bert au 1er Etage
vendredi 17 Novembre 2023
De 10h - 12h et de 14h - 17h

Nos Représentants Syndicaux
des différents Secteurs d'Activités

Présence des Membres de l'Union Locale.
Présence d'un Défenseur Syndical.
Présence d'un Assesseur au Pôle Social du Tribunal Judiciaire à Châlons SUR SAÛNE Épernay.
Présence du Secrétaire de FO Champagne de 10h - 12h.
Présence d'une élue de la Section FO Hospitalière d'Épernay de 14h - 17h.
Présence de la Secrétaire Générale de l'Union Départementale de la Marne à partir de 16h.
Présence du Vice Président du Conseil d'Administration de la CARSAT du Nord-Est et Vice Président du Conseil de la CPAM de la Marne de 16h - 17h.
Présence du Secrétaire FO des Métaux d'Épernay de 10h - 12h.
Présence du Délégué Unité SGP Police FO d'Épernay de 10h - 12h.

14 Clôture de cette journée
avec un pot de l'amitié à partir de 17h.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE

**Retrait
de la loi "immigration"**

Ce mardi 19 décembre 2023, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté la loi "immigration" alors qu'elle avait fait l'objet d'une motion de rejet majoritaire.

Le gouvernement droit dans ses bottes se félicite de ce succès et la 1ère ministre Mme Borne est "fière du devoir accompli"

Avec ce succès, les voix du rassemblement national ce texte n'aurait jamais dû voir le jour tant il est à des années-lumière des valeurs et des principes républicains que nous portons. Le gouvernement persiste à dire que ce texte fait consensus alors qu'il divise plus que jamais les travailleurs et renforce la précarité des plus fragiles.



LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

Directrice de Publication : Sylvie SZEFEROWICZ
Publicité : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS
N° Commission Paritaire : 1 212 S 05 553
Imprimé par : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS
udfo51@force-ouvriere.fr



Une fin d'année à l'image de son début !

C'est ce que j'ai dernièrement écrit dans les InFO Générales diffusées presque chaque semaine.

Et c'est le moins que l'on puisse dire, c'est ce que je me dis à chaque fois que je travaille avec l'équipe sur le magazine de l'UD « La Champagne Syndicaliste » et que par nature, pour réaliser la revue, nous remontons le temps...

C'est ainsi que vous retrouverez dans ce numéro les faits marquant de la rentrée de septembre, les prises de position des délégations FO partout où nous siégeons, les prises de position de vos élus à la Commission Exécutive de l'Union Départementale.

Une commission qui devra être renouvelée lors du prochain congrès de l'UD prévu, sauf cas de force majeure, sur le mois de juin 2025.

Un congrès que nous allons à nouveau préparer, comme l'ont validé les instances de l'UD, en invitant et intégrant toutes celles et ceux qui souhaitent découvrir l'interpro pour peut-être s'y investir ou simplement y participer régulièrement ou de temps à autre.

Alors, à nouveau comme écrit dans les dernières InFO Générales avec la volonté de poursuivre les combats pour que vive un syndicalisme revendicatif, combatif et constructif, un syndicalisme tourné entièrement vers la défense exclusive des intérêts des travailleurs, nous allons débiter, en la réflexion sur nos axes de développement.

Ces travaux sont ouverts à tous.

Ils concernent toutes les facettes de l'activité syndicale : l'animation des stages UD et la construction des stages et des journées à thèmes, la négociation, la défense de nos droits de consommateurs, la défense de nos droits en termes juridiques, la communication sur les réseaux ou par la création de tracts flyer et tout outil pour faire connaître notre organisation et aider nos sections et syndicats, l'organisation des « événements » connus tel que la foire de Chalons ou à créer, ... et toutes les idées neuves que vous pouvez avoir.

Tout le monde a sa place !

Alors si vous êtes curieux, n'hésitez pas et inscrivez-vous par mail pour la première réunion de présentation et rejoindre celles et ceux qui déjà font vivre l'interpro, l'ADN même des militants Force Ouvrière.

Cette réunion aura lieu le JEUDI 15 FÉVRIER ET MÊME SI VOUS N'AVEZ PAS, OU PAS SUFFISAMMENT, DE MOYENS SYNDICAUX, VOUS POUVEZ Y PARTICIPER VIA LE CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE.

Il vous suffit pour cela de déposer une demande d'absence pour formation syndicale auprès de votre employeur et si besoin d'aide téléphonez à Sandrine au 03.26.47.23.23 entre 9h et 14h, ou écrivez à cette adresse.

Force Ouvrière est une organisation de militants et les militants c'est vous, c'est nous.

C'est aussi ce que vous constaterez dans le plan de formation des militants de l'UD.

Ces stages seront complétés par des journées de formation à thème testées avec diverses organisations cette année mais toujours sur la base des besoins que vous exprimez.

Alors surtout continuez à nous transmettre vos idées, vos besoins, vos attentes.

En ces temps agités, gardons dans nos cœurs cette très belle phrase de Léon Jouhaux, prix Nobel de la Paix, déporté à Buchenwald et fondateur de Force Ouvrière :

« L'union des travailleurs
fera la paix du monde »

INTERVENTION *UD DE LA MARNE*

Chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel des syndicats et militants de l'UD FO de la Marne.

Dans la Marne, c'est dès le 1er septembre que nous étions réunis pour porter les revendications, nos revendications, claires et résolument du côté des seuls intérêts de la classe ouvrière.

Ainsi dès le 1er septembre, les camarades de TEREOS, dont l'entreprise a décidé de fermer les portes après avoir largement bénéficié d'aides publiques, ont manifesté au coeur de la foire de Chalons-en-Champagne, une foire, qui en cette année d'élections sénatoriales et européennes, a vu passer les politiciens de tous bord.

Ainsi c'est dès le vendredi 1er septembre que nous dénonçons la précarité, la paupérisation et malheureusement il est à noter que les vendanges, qui dans la Marne ont été marquées par 5 décès et désormais 2 enquêtes pour « Traite d'Êtres Humains », n'ont fait que confirmer cela.

Mais c'est vrai que le Champagne souffre !!

Nous dénonçons également l'autoritarisme rampant auquel nous faisons face, les pressions voire la répression qui s'abat sur les partisans d'un syndicalisme libre, indépendant et revendicatif, un syndicalisme, comme d'autres camarades l'ont déjà dit à ce micro, qui est clairement celui qui a permis la mobilisation interprofessionnelle et intergénérationnelle majeure en défense de nos retraites.



Une mobilisation qui, si aujourd'hui elle n'a pas permis d'aboutir, marque inéluctablement le climat de cette « rentrée » ; un climat, là aussi, largement partagé depuis les premières prises de paroles de ce CCN mais aussi dans le rapport de Fred, un climat donc qui tourne le dos à la résignation, à la soumission sans, et contrairement à ce que certains voudraient faire croire puisqu'ils n'ont que cela, que nos revendications se radicalisent. Mais c'est vrai qu'on ne prête aux autres que ses propres turpitudes.

C'est donc sur des revendications claires et la défense des libertés d'expression et de manifestation, que nous nous sommes retrouvés en intersyndicale dès le 1er septembre, et que les camarades des collèges et lycées de la Marne et des Ardennes étaient réunis sur les marches du rectorat le lundi 4 septembre, lundi de rentrée scolaire.

Mais c'est aussi tout le sens de la déclaration de la Commission Exécutive de l'UD FO de la Marne du 19 septembre, déclaration qui porte mon mandat.

Une déclaration pour l'augmentation réelle des salaires, une augmentation que nous réclamons à hauteur d'au moins 10% des salaires, des pensions et traitements.

Une déclaration pour le refus de la réforme des retraites Macron/Borne/Dussopt,

- pour la réactivation d'un système d'échelle mobile des salaires,
- pour l'obtention d'un système de conditionnalité des aides publiques déversées aux entreprises et principalement aux plus « grosses » d'entre elles,
- pour des services publics de proximité et non virtuels.

Une déclaration unanime par laquelle nous nous inscrivons aujourd'hui comme hier dans la défense des libertés sans lesquelles notre syndicalisme revendicatif et indépendant ne saurait exister.

Alors à nouveau, en intersyndicale, demain, mercredi 27 septembre, l'UD FO sera présente, pour la 3ème fois sur les marches du tribunal de Chalons-en-Champagne pour soutenir la secrétaire de l'UD CGT Marne toujours et encore poursuivie dans les vicissitudes de l'affaire de l'inspecteur du travail Anthony SMITH.



C'est pour cela que, toujours dans le cadre de cette déclaration de Commission Exécutive, nous avons salué le refus de notre confédération d'aller au conseil national de la refondation, un conseil qui dans son appellation même « révisé » notre histoire ce qui en soi participe du climat délétère et nauséabond que nous vivons.

C'est pour cela que les camarades ont apporté tout leur soutien à l'UD des Vosges et restent à « disposition » si j'ose dire.

C'est pour cela aussi qu'ils sont par contre des plus dubitatifs quant à la conférence sociale et estiment que l'État « donneur de leçon », mais aussi « donneur d'ordre pour une société de l'ordre dans laquelle il faudrait se soumettre ou se démettre » ; l'État donneur de leçon donc n'a qu'à montrer l'exemple :

- En dégelant enfin le point d'indice et sans chantage d'aucune sorte, sans histoire de pacte ou autre contrat d'engagement,
- En augmentant les pensions et en revenant sur ce qui les plombent à commencer par leur mode de calcul,
- En augmentant le SMIC

Ils disent « si on va à la conférence sociale alors c'est pour entraîner, rester et être comme toujours le moteur de la résistance ouvrière et de la défense des conquêtes des travailleurs, être à la hauteur des 75 ans de Force Ouvrière, à la hauteur de ce qui a conduit à la création de Force Ouvrière pour poursuivre la CGT, la CGT-Force Ouvrière.

C'est peut-être même l'occasion de prendre l'initiative en dénonçant la mascarade, le nouveau marché de dupe mis en marche, en proposant une perspective, pourquoi pas, sur un printemps où il paraît que le pays va être à l'honneur alors même que tout démontre que le roi Ubu est bien seul sur son trône, isolé dans le pays... et pas que.

Je ne saurais clore cette prise de parole sans remercier l'UD du Cher et ses militants pour leur accueil et remercier Fred, au nom de l'UD de la Marne, pour sa venue dans notre département le 1er septembre dernier.

**Vive le syndicalisme libre et indépendant,
Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,**

Bourges, mardi 26 septembre 2023

Secrétariat général**Numéro 129-2023**

Réf. : FS/NS

Bourges, le 27 septembre 2023

**RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL
DES 26 & 27 SEPTEMBRE 2023**

Le Comité Confédéral National Force Ouvrière réuni à Bourges les 26 et 27 septembre 2023 réaffirme l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, et des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques, conformément à la Charte d'Amiens, fondement du syndicalisme libre et indépendant. Le CCN rappelle l'attachement de FO à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l'égalité en droit.

Le CCN s'inquiète des dérives autoritaires de l'Etat, dénoncées notamment par la confédération syndicale internationale au sujet notamment du mouvement des retraites. Il rappelle son attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

Le CCN condamne l'augmentation des sanctions disciplinaires et judiciaires contre les militants syndicalistes.

Le CCN rappelle son attachement aux structures locales UD et UL et dénonce toute tentative de remise en cause des moyens mis à disposition des organisations syndicales, notamment concernant les locaux.

Le CCN réitère son appel à redonner la place qui est la sienne à la négociation collective, au sens de l'article L1 du Code du travail. FO agit et continuera d'agir pour faire aboutir ses positions et ses revendications dans les instances et lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme, et à la négociation collective.

Le CCN revendique la libre négociation des accords nationaux interprofessionnels et condamne tout document de cadrage qui tenterait de lier les mains des négociateurs. Le CCN réaffirme son opposition aux réformes de l'assurance chômage réductrices des droits des demandeurs d'emploi. Il réaffirme également son attachement aux annexes VIII et X des salariés intermittents et demande que l'accord de 2016 soit reconduit et il exige la mise en place de l'assurance chômage à Wallis et Futuna et en Polynésie française. Le CCN condamne également le projet de loi « Plein Emploi » qui prévoit la mise en place de France Travail, un projet destructeur pour le service public de l'emploi ainsi que son financement par une ponction supplémentaire sur les recettes de l'Unedic amplifiant ainsi son déficit

Service Public

Il n'y a pas de République sans service public ! Le CCN exige que partout sur le territoire de la République, les services publics soient renforcés et développés afin que chaque usager y accède en toute facilité.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00

<http://www.force-ouvriere.fr>

Le CCN s'oppose à la loi 3DS qui prévoit une offre différenciée des services publics contraire aux principes d'égalité de droit des citoyens sur tout le territoire à l'image de la récente délibération du conseil régional d'Ile de France.

Retraites, protection sociale

La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs sont pénalisés par son application à marche forcée depuis le 1^{er} septembre. Le CCN réuni ce jour réaffirme que FO ne tourne pas la page et continuera à combattre cette réforme par tous les moyens à l'instar de nos recours contre les décrets. Pour FO, cette réforme injuste, injustifiée et illégitime doit être abrogée et dénonce le coup de force que prépare le gouvernement pour ponctionner l'AGIRC-ARRCO.

Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique dès que les conditions seront réunies le retour au départ à la retraite à 60 ans.

Concernant les pensions de certains fonctionnaires ultramarins, le CCN exige un nouveau dispositif compensant la disparition programmée de l'indemnité temporaire de retraite. L'Etat doit permettre aux agents retraités de pouvoir effectuer leur retraite sur ces départements et territoires en maintenant leur pouvoir d'achat.

Le CCN rejette tout système par capitalisation (comme ERAFP) et revendique un taux de remplacement de 75 % de l'ensemble des éléments de rémunérations de ces personnels.

Le CCN s'oppose à toute baisse de prestations pour les assurés sociaux et allocataires, et dénonce la réforme du RSA conduisant à la réalisation d'un travail obligatoire payé en dessous du SMIC. Cette réforme jette l'opprobre sur les allocataires et attaque notre modèle social républicain de solidarité. Le CCN s'oppose à toute baisse des prestations sociales et allocations des assurés, notamment celles mises en œuvre par le nouveau calcul du montant net social qui abaisse le montant des prestations (RSA et prime d'activité) des plus précaires.

Le CCN dénonce les exonérations de cotisations qui conduisent les entreprises à privilégier des emplois peu rémunérés et les incitent à limiter les augmentations de salaires, ainsi que la prolifération de rustines telles que la prime carburant versées par l'Etat échappant à toutes cotisations sociales. Le CCN revendique que les aides publiques versées aux entreprises soient conditionnées à des objectifs d'emplois et au strict respect du paiement de l'impôt sur le territoire ! Le CCN rappelle ses demandes en matière de conditionnalité des aides : augmentation des salaires, respect des obligations légales et conventionnelles, maintien de tous les emplois, respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, relocalisation de la production et de la R&D (recherche et développement) sur le territoire.

Emploi et formation professionnelle

Le CCN a maintes fois affirmé qu'il fallait renforcer l'emploi avant de vouloir réformer les retraites, c'est pourquoi le CCN revendique la mise en place d'une réelle politique de l'emploi, sociale et juste, et rappelle que le CDI doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre les salariés et leur employeur. Compte tenu des changements structurels de certains secteurs d'activité, il est plus que jamais urgent de renforcer et simplifier les dispositifs de formation professionnelle continue, professionnalisants, certifiants, qualifiants et garant d'un emploi stable. Le CCN rejette l'instauration d'un reste à charge CPF, et plaide pour le renforcement du Conseil en Evolution Professionnelle.

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00

<http://www.force-ouvriere.fr>

Le CCN soutient les salariés confrontés à des plans de licenciement qui luttent pour la sauvegarde de leurs emplois à fortiori dans un contexte où le gouvernement prône la réindustrialisation du pays (Papèteries de Condat, Knauff, Minco, etc...).

Une transition énergétique et écologique qui préserve la justice sociale

Le CCN apporte son soutien indéfectible aux syndicats et aux travailleurs mobilisés contre les risques professionnels provoqués par le changement climatique. La revendication du CCN d'assurer une amélioration de la santé, sécurité et les conditions de travail passe par un retour des CHSCT qui est plus que jamais prioritaire !

S'agissant de la question fondamentale de l'eau dont souffrent de plus en plus de régions, au premier chef desquelles Mayotte, le CCN revendique le retour de sa gestion dans le cadre exclusif du service public afin d'assurer une égale répartition de l'eau potable sur le territoire.

Le CCN, face à la crise du logement et à la réintégration potentielle des « passoires énergétiques » dans le logement locatif, revendique une politique de rénovation énergétique urgente et ambitieuse pour protéger le pouvoir d'achat des salariés.

Pour faire face aux enjeux de transition climatique tout en garantissant des prix aussi bas que possible à toutes et tous sur l'ensemble du territoire, FO défend la décarbonation de l'énergie dans le cadre d'un mix énergétique s'appuyant notamment sur la filière nucléaire française. Dans ce contexte, le CCN considère que le maintien d'une sûreté nucléaire indépendante et efficace est une garantie indispensable à la sécurité de toutes et tous.

S'agissant et conscient des enjeux liés à l'environnement et aux changements climatiques, le CCN revendique que la transition énergétique se fasse avec, et pas contre, l'industrie en développant les emplois sur notre territoire.

Migration

Face au projet de loi « Immigration », le CCN rappelle son rejet de toute idéologie visant à faire de l'étranger le bouc émissaire des difficultés économiques et sociales. Le CCN dénonce l'instrumentalisation de la question migratoire et toute vision utilitariste considérant les travailleurs comme des marchandises.

Le CCN réaffirme qu'il combat toute forme de racisme, xénophobie, sexisme et toute idéologie de rejet de l'autre.

Accélérer le développement de FO

Le CCN affirme que le développement est un axe prioritaire pour notre Organisation Syndicale, pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et nécessaire au rapport de force. La mobilisation de l'ensemble des militantes et militants doit permettre d'améliorer notre représentativité globale à travers les implantations, les adhésions et toutes les élections à venir (CSE, Chambres d'agriculture, TPE...).

Organiser le rapport de force pour gagner sur nos revendications

Le CCN revendique l'augmentation des salaires et traitements du privé comme du public, des retraites, pensions, allocations, minima sociaux et bourses étudiantes au moins à hauteur de l'inflation. Le CCN revendique un SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian et la revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice de la fonction publique ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, afin de mettre fin au tassement des grilles salariales et de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs. Le CCN dénonce les conséquences néfastes de la prime d'activité. Cet artifice de pouvoir d'achat ne peut se substituer au salaire. Seules les augmentations de salaires participent au financement de la protection sociale collective et ainsi au salaire différé.

Sans être dupes des intentions du gouvernement qui restent de tenter d'associer les organisations syndicales à sa politique, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour exprimer nos revendications lors de la conférence sociale et de s'en extraire si elles ne sont pas discutées.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes doit être une réalité. L'Index Egalité n'a eu aucun effet en la matière. Pour le CCN, cet index doit évoluer conformément à nos revendications. Le CCN rappelle son exigence de voir aboutir dès maintenant son mot d'ordre : « à travail de valeur égale, salaire égal » !

Pour le CCN, il est nécessaire de mettre un terme au dogme de l'austérité, et de programmer et financer les investissements publics indispensables pour assurer des services publics, accessibles à tous, avec des moyens humains, matériels et financiers suffisants. Face aux changements climatiques, le CCN revendique une politique économique ambitieuse, porteuse d'emplois de qualité en France et contribuant au développement de nos territoires et à une véritable réindustrialisation.

Face à l'inflation galopante et aux politiques d'austérité, le CCN appelle l'ensemble des syndicats FO à s'engager pleinement dans la journée de mobilisations et de manifestation du 13 octobre 2023 ! Mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes et la défense des services publics

Dans les semaines et mois prochains le CCN demande à toutes ses organisations, à tous ses militants et à ses adhérents, de rester particulièrement vigilants et mobilisés. Le CCN décide d'une campagne médiatique, de meetings et d'assemblées dans les départements avec au centre l'action revendicative sur les salaires, les services publics, la protection sociale et les retraites. Il donne mandat à la Confédération pour être à l'initiative d'une mobilisation qu'exige la situation, sur nos revendications, dans l'unité d'action syndicale si possible.

Adoptée à une très large majorité – 4 contre – 2 absentes



Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
Consultations sur
le Schéma Régional de Santé (SRS) et le Programme Régional d'Accès à la Prévention
Et aux Soins des populations vulnérables (PRAPS)

Intervention FO collègue des actifs

« Si FO n'est bien évidemment pas en désaccord avec le constat que le changement climatique a un impact sur la santé, nous notons que cela n'implique pas, loin s'en faut, que des responsabilités individuelles n'invitant par conséquent qu'à des changements comportementaux individuels.

Pour FO il doit y avoir aussi, et prioritairement, un aspect collectif impliquant les institutions et organismes de l'État.

Nous évoquons donc la pollution dans sa globalité et plus spécifiquement les OGM, le chlordécone et la récente, et surprenante, décision concernant le glyphosate.

Nous constatons de très lourdes aggravations quant à l'accès à l'eau en pensant bien entendu à Mayotte et à la Guadeloupe mais aussi à de plus en plus de départements de l'hexagone et condamnons à ce titre toute captation privée de l'eau.

Sur le sujet du transport nous sommes des plus dubitatifs face au dogme d'un tout électrique qui serait moins polluant alors que nous constatons le redémarrage de la production électrique par le charbon, l'extraction extrêmement polluante de l'uranium et autres minerais indispensables, et ce sans même parler de l'aspect humain comme le travail des enfants, jeunes, très jeunes, sans aucune protection.

Sur la volonté que chacun soit acteur de sa santé, là aussi, si nous ne sommes pas en désaccord sur le fond, nous alertons que pour cela il faut qu'il y ait du sens, ce qui au regard des propos précédents ne peut être le cas.

Et surtout, nous vous renvoyons à quelque chose de très connu qui est la pyramide de Maslow.

Comment être acteur, et en conséquence responsable, de sa santé lorsque la médecine scolaire n'existe quasiment plus, quand le dogme là encore du tout inclusif amène à la situation que nous connaissons en cette rentrée 2023, quand dans le contexte de crise sociale et économique majeure que nous connaissons, on ne sait comment on va pouvoir « en même temps » se chauffer, se nourrir, se déplacer pour aller au travail, s'habiller...

Enfin, sur le sujet, voire l'expression elle-même de « consommation des urgences » nous vous affirmons que nul ne se dit le dimanche « tiens et si j'allais me promener aux urgences ». Nous sommes là peut-être quelque peu provocateurs, mais cela est pour souligner que l'expression « consommation des urgences » est-elle au-delà de la provocation, mais la marque, pour de très nombreux citoyens la marque d'un véritable mépris.

Combien de personnes dans la Marne n'ont pas de médecin traitant ? Combien de femmes n'ont pas de gynécologue ?

Quant à l'évaluation gériatrique, nous allons voir mais émettons de suite un souhait que surtout cela ne conduise pas au même désastre que pour le handicap, les enfants, et les familles, victimes du tout inclusif.

Pour conclure nous espérons que la petite phrase du chef de l'État à l'hôpital Vendôme indiquant qu'il est plus difficile de réinventer quand tout n'a pas été détruit ne soit qu'un effet de manche mais lucidement, au regard des politiques menées envers et contre tout, nous sommes très inquiets des réels desseins portés par ce SRS et rendons donc un avis réservé. »

Chalons-en-Champagne, le 29 septembre 2023

N'oublions pas que la mise en danger des travailleurs du fait même des donneurs d'ordre que ce soit à l'éduc, à l'intérieur, à l'emploi, à la santé, ... à la guerre pour laquelle on a trouvé 413 milliards d'euros en un claquement de doigts pour que des « gens qui ne se connaissent pas s'entretuent pour des gens qui font leur business » ?



EN FRANCE ET EN EUROPE

LE 13 OCTOBRE



mobilisé-es contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes



Les organisations syndicales appellent toutes et tous à rejoindre les manifestations du 13 octobre. Au cours des derniers mois, les travailleuses et les travailleurs sont descendus dans la rue partout en Europe. En France, l'intersyndicale a conduit un mouvement social historique pour s'opposer à la réforme des retraites qu'elle continue de dénoncer. La journée du 13 octobre représente une première mobilisation dans un cadre syndical européen. La manifestation à Paris accueillera des délégations de nombreux pays.

quelques jours de la Conférence sociale, les organisations syndicales et de jeunesse sont unanimes sur la nécessaire égalité femmes-hommes, sur l'augmentation des salaires, du SMIC, des pensions, des minima sociaux et bourses d'études, mais aussi sur la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. L'intersyndicale rappelle que les exonérations et allègements de cotisations sociales accordés aux employeurs fragilisent notre système collectif de protection sociale.

De même, les organisations syndicales qui participent aux négociations sur les retraites complémentaires Agirc Arrco et l'Assurance chômage y porteront leurs revendications et y pèseront de tout leur poids pour améliorer les droits des retraité.es et des chômeuses et chômeurs.

Les politiques d'austérité sapent aussi les services publics, particulièrement l'Hôpital ou l'Éducation nationale. L'intersyndicale l'affirme, ce ne sont pas des dépenses mais des investissements pour notre société et la population. Les services publics sont une richesse pour toutes et tous.

Les organisations syndicales rappellent leur attachement aux valeurs républicaines, aux libertés démocratiques, individuelles et collectives en particulier le droit de grève et de manifester.

L'intersyndicale réaffirme son refus de toute régression sociale et appelle, le 13 octobre, à se mobiliser par des rassemblements, des manifestations, des actions, y compris par la grève et des débrayages, pour plus de justice sociale.

Pour plus de justice sociale, toutes et tous mobilisé-es le 13 octobre !



Le mouvement syndical européen est appelé à se mobiliser pour plus de solidarité, pour, l'emploi et pour une économie qui donne des résultats concrets aux travailleuses et travailleurs, pour des salaires plus élevés et des emplois de qualité, pour une plus grande protection sociale, pour une transition environnementale socialement juste, pour des investissements pour des services publics de qualité qui garantissent les droits des citoyennes et citoyens. Les organisations syndicales françaises s'opposent à toute décision européenne qui conduit à des politiques d'austérité.

En France, de nombreuses négociations sont en cours, il faut donc se mobiliser pour qu'elles aboutissent à une amélioration des droits des travailleuses et travailleurs. A

Rassemblements et manifestations dans la Marne :

Châlons en Champagne : 10 h Maison des Syndicats (1 place de Verdun)

Reims : 10 h Maison des Syndicats (15 bd de la paix)

Épernay : 10 h place Carnot

Montmirail : 15h30 devant Axon Cable

une FORCE

ce et d'outre-mer groupes F. O.

ment l'existence indépendant

JAMAIS peut-être plus qu'aujourd'hui le syndicalisme n'a été menacé. Certes, tout au long des cinquante dernières années du mouvement ouvrier les assauts n'ont pas manqué pour investir, asservir ou mettre sous le boisseau l'organisation syndicale, cet outil unique et irremplaçable de la libération économique des travailleurs. Mais l'assaut que nous avons à subir depuis la libération dépasse singulièrement en violence et en subtilités tout ce que nous avons pu enregistrer jusqu'alors.

« sauvette » entre deux portes. Nous ne l'avons entourée d'aucun mystère. Forts de notre bon droit, de la justesse de notre combat, dédaignons des « avertissements » comme des « invitations », c'est en militants soucieux uniquement des intérêts de la classe ouvrière que nous avons débattu librement entre nous les divers aspects que revêt le syndicalisme présent.

Nous n'avions pas sollicité toute cette publicité autour de nos travaux, nous en remercions nos confrères, sans être dupes toutefois des mobiles qui ont pu motiver certaines informations sensationnelles. Une certaine bonne foi a néanmoins été de mise pour la présentation de nos travaux et, si quelques erreurs ont pu se glisser, elles ont été involontaires.

De l'enthousiasme ? De l'ardeur ? Les militants réunis là en apportaient à revendre. La plupart jeunes, quelques-uns très jeunes, ils apportaient un vivant démenti à ceux qui affirmaient que la notion du syndicalisme indépendant est périmée.

Et au moins, ici, on ne venait pas « aux ordres » ! Les divergences existaient, se faisaient jour à la tribune, mais elles ne portaient que sur la tactique, ou sur telle ou telle considération du programme économique. Jamais aucun des orateurs ne séparait dans son esprit la lutte de tendance de la lutte pour les revendications. Tant il est vrai que cette indépendance du mouvement syndical, pour laquelle nous combattons, n'a de sens que pour rendre aux travailleurs la liberté entière dans l'action.

TENDANCE OU FRACTION ?



— Je vous fais mal ?
— Non, mais c'est votre scie qui m'agace..

Communiqué de presse

Journée mondiale pour le travail décent 2023 : L'heure est venue d'augmenter les salaires !

A l'occasion de la journée mondiale pour le travail décent du 7 octobre 2023, et à quelques jours seulement de la conférence sociale, Force Ouvrière partage le mot d'ordre de la Confédération Syndicale Internationale (CSI) pour cette journée d'action : l'heure est venue d'augmenter les salaires !

Le pouvoir d'achat des travailleurs subit la pression d'une inflation galopante. Pour FO, syndicat de la fiche de paie, la hausse des salaires, c'est une urgence vitale !

FO revendique une hausse significative du SMIC et la revalorisation immédiate du point d'indice de la fonction publique ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires, afin de mettre fin au tassement des grilles salariales et de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs. FO rappelle également que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes doit être une réalité et son exigence de voir aboutir dès maintenant son mot d'ordre : "à travail de valeur égale, salaire égal" !

Enfin, FO partage les demandes de la CES à l'occasion de cette journée mondiale pour le travail décent : assurer des conditions de vie et de travail décentes pour les travailleurs de plateforme à travers la directive de l'UE en cours de négociation et soutenir l'initiative législative de l'UE pour des stages de qualité !

Paris, le 7 octobre 2023

Communiqué de presse

Israël – Palestine – cessez- le feu immédiat !

FO constate et déplore malheureusement une nouvelle fois que le conflit et les violences l'emportent entre Israël et la Palestine.

A nouveau, FO en appelle à ce que la communauté internationale agisse effectivement pour que cessent immédiatement les violences dont sont principalement victimes les populations civiles, les travailleurs et leurs familles dont beaucoup d'enfants.

Un cessez- le feu immédiat, l'arrêt des hostilités et l'établissement des conditions assurant à la population de vivre en sécurité et d'accéder aux besoins fondamentaux (soins, alimentation, logement) sont indispensables.

Avec la Confédération Syndicale Internationale, FO considère que la solution acceptable et durable est la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et le lancement de négociations pour l'établissement des conditions économiques et sociales indispensables à la coexistence pacifique et en démocratie des États israéliens et palestiniens.

Paris, le 9 octobre 2023

16 OCTOBRE

La participation de nos syndicats aux rassemblements intersyndicaux ne cautionne pas les opérations et communications douteuses du gouvernement qui sous couvert d'unité nationale contre le "terrorisme islamiste" esquivent ses propres responsabilités en matière de protection des élèves, des personnels et des établissements.



Communiqué de la FNEC FP-FO

Montreuil, le 13 octobre 2023

Ce vendredi 13 octobre 2023, un professeur d'un établissement d'Arras a été assassiné durant son service. Deux autres personnels (un professeur, un agent technique) ont été gravement blessés.

La FNEC-FP-FO adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux personnels et aux élèves de l'établissement dont elle partage l'effroi.

Pour la FNEC-FP-FO, cet événement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'Ecole publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Trois ans après le meurtre de Samuel Paty, comment se fait-il que l'on puisse entrer dans un lycée avec une arme ? Comment se fait-il que l'on puisse tuer un professeur de l'enseignement public, blesser des personnels ?

Comment se fait-il que le ministre Jean-Michel Blanquer se soit opposé pendant 8 mois après l'assassinat de Samuel Paty à ce que le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de travail (CHSCT) se réunisse dans l'académie de Versailles pour mener l'enquête prévue dans les prérogatives de cette instance ?

L'Ecole publique doit être une enceinte protégée.

Pour cela il faut les postes statutaires nécessaires et arrêter d'en supprimer.

Nous avons maintes fois rappelé que le Statut général des fonctionnaires est le garant de leur indépendance. Chercher à détruire le Statut, ce n'est pas un service rendu aux personnels qui, au contraire, exigent d'être protégés et que leurs droits soient renforcés. Et pourtant, trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, la Loi de Transformation de la Fonction publique demeure...

Nous demandons au ministère de prendre ses responsabilités en donnant le message clair que la Formation spécialisée sera convoquée dans les plus brefs délais, et que tous les moyens soient donnés pour accompagner les familles, les personnels et les élèves.

La FNEC FP-FO soutient tous les personnels qui décident de se réunir pour établir toutes leurs revendications en défense de l'Ecole publique et exiger l'appui inconditionnel de l'employeur lorsqu'une protection fonctionnelle est demandée.

Le ministre a décidé une journée d'hommage à Samuel Paty lundi prochain. Nous demandons que la liberté pédagogique des personnels soit respectée.

Pour que de tels événements ne se reproduisent pas, il faut que tous les moyens exigés par les personnels et leurs syndicats soient donnés : c'est de la responsabilité du ministre.

L'Union Locale d'Épernay a organisé une "Journée Découverte" au sein de ses locaux qui a permis aux travailleurs de rencontrer des adhérents et militants et d'échanger avec les représentants syndicaux des différents secteurs d'activités.



JOURNÉE DÉCOUVERTE UNION LOCALE FORCE OUVRIÈRE EPERNAY ET SA RÉGION



Venez découvrir

Espace Paul Bert au 1er Etage
Vendredi 17 Novembre 2023
De 10h - 12h et de 14h - 17h

**Nos Représentants Syndicaux
des différents Secteurs d'Activités**

- Présence des Membres de l'Union Locale.
- Présence d'un Défenseur Syndical.
- Présence d'un Assesseur au Pole Social du Tribunal Judiciaire à Chalons SGULFO Epernay.
- Présence du Secrétaire de FO Champagne de 10h -12h.
- Présence d'une élue de la Section FO Hospitalière d'Épernay de 14h - 17h.
- Présence de la Secrétaire Générale de l'Union Départementale de la Marne à partir de 16h.
- Présence du Vice Président du Conseil d'Administration de la CARSAT du Nord/Est et Vice Président du Conseil de la CPAM de la Marne de 14h - 17h.
- Présence du Secrétaire FO des Métaux d'Épernay de 10h - 12h.
- Présence du Délégué Unité SGP Police FO d'Épernay de 10h - 12h.

**Clôture de cette journée
avec un pot de l'amitié à partir de 17h.**



Le stage "SENSIBILISATION" permet de se sensibiliser à l'histoire de la cgt-FO, au rôle et au fonctionnement de l'UD au sein de l'organisation.



Stage "Sensibilisation"

USM de la Marne : une USM de choc

C'est à l'issue d'un séminaire d'études et de formation sur la protection sociale à haut degré de solidarité animé par Malakoff-Humanis que les métallos marnais ont tenu l'assemblée générale de leur USM le 7 juin. Après le congrès qui a avait vocation à relancer l'USM en 2022, le bilan de l'année écoulée a montré que la structure était à nouveau sur les rails et filait bon train. Négociations territoriales avec l'UIMM sur, entre autres, la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie (CCNM), participation aux jurys paritaires, formations à la Fédération mais aussi dans le département pour ce qui est des classifications, présence constante à toutes les réunions fédérales de la région Grand-Est, sans oublier une forte implication dans la vie de notre organisation à tous les niveaux : l'équipe de choc de l'USM, emmenée par Christine Auger, a été sur tous les fronts, réussissant également à être aux côtés des métallos FO lors de débrayages ou de discussions avec les directions, sans oublier de mener dans le même temps l'indispensable travail de développement syndical sur le terrain.



« L'équipe abat un travail impressionnant en réalisant tout ce que l'on peut attendre d'une USM, s'est félicitée Géraldine Nivon, et parvient à recréer du lien sur l'ensemble du département et à insuffler à tous une vraie volonté d'aller de l'avant. Elle a redonné un second souffle à l'USM dans des conditions tout sauf simples. »

Géraldine Nivon a poursuivi avec un point sur l'activité de notre Fédération au plan national, notamment lors du récent combat contre la réforme des retraites, avant de revenir sur la CCNM. Gérard Ciannarella a complété le propos avec un rappel sur la formation fédérale ainsi que le groupe de travail sur les USM qui s'apprête à dévoiler ses préconisations. Sylvie Szeferowicz a conclu par une analyse de l'actualité nationale, dont la future loi travail, qui inquiète déjà le monde syndical.

Les métallos FO de la Marne se sont retrouvés à Châlons-en-Champagne le 7 juin pour l'assemblée générale de leur USM. Réunis autour de leur secrétaire Christine Auger, en présence des secrétaires fédéraux Géraldine Nivon et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire de l'USM 52 William Olivo et de la secrétaire de l'UD51 Sylvie Szeferowicz, ils se sont penchés sur les nombreuses missions remplies par l'USM.

Tereos : à la féculerie d'Haussimont, une première victoire sur le PSE

Les dix journées de mobilisation ont déjà payé. Le 20 septembre, date du lancement de la campagne de pommes de terre, les salariés de la féculerie d'Haussimont (Marne) du sucrier Tereos avaient lancé une mobilisation, à l'appel de FO notamment. Ils s'opposaient aux conditions du PSE présenté par la direction à la suite de l'annonce, le 29 août, de la fermeture de ce site comptant 62 emplois. Les salariés ont entre autres dénoncé des inégalités de traitement, la direction programmant,

pour les salariés qui seraient reclassés, des primes supérieures à celles destinées aux licenciés.

Des primes revues à la hausse

Or, si grâce à l'action de FO notamment, 80% des 149 emplois de Morains et Escaudœuvres, autres sites Tereos qui ferment, ont pu être relocalisés, la situation s'avérait « plus complexe à Haussimont car nous sommes éloignés des autres sites », indique Thomas Felz,

délégué central FO. La grève a permis de décrocher déjà des améliorations du PSE. « Nous avons obtenu l'augmentation du montant des primes, explique le militant. Initialement, la direction proposait 25000 euros. Nous avons réussi à monter à 44000 euros! » Des primes qui s'adresseront à tous, reclassés comme licenciés. Pour l'instant, le calendrier des départs est toujours en négociation. « Nous poussons pour que cela ne se fasse pas avant avril, voire avant le 31 août. »

Chloé Bouvier



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Coordination Force Ouvrière des Unions
départementales FO du Grand-Est**

Metz, le 10 novembre 2023

La coordination Force Ouvrière des Unions départementales FO du Grand-Est a pris connaissance de l'intention des villes d'Épinal et de Bar-le-Duc de mettre en cause la présence des organisations syndicales dans des locaux qui sont historiquement mis à disposition des organisations syndicales, comme dans de très nombreuses villes de France à partir de 1884 et la loi dite Waldeck-Rousseau.

Pour la Coordination FO, il s'agit d'une attaque frontale contre le syndicalisme et les travailleurs. Tenter de déloger nos Unions départementales des Bourses du travail, ou des Maisons des syndicats, revient à fragiliser la défense des salariés, à affaiblir l'activité syndicale et les libertés syndicales.

Elle apporte son soutien total aux Unions départementales FO des Vosges et de Meuse dans le bras de fer qu'elles vont engager avec les Mairies d'Épinal et Bar-le-Duc pour conserver l'hébergement de leurs Unions départementales.

La Coordination des Unions départementales FO du Grand Est ne laissera pas passer de telles attaques et appelle les Pouvoirs publics, et en particulier les collectivités territoriales, à revenir à la raison.

Unis, solidaires et déterminés.

Alexandre TOTT
Coordonnateur régional

COMMUNIQUÉ DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'UD



Après Epinal, ce sont maintenant les camarades de Bar Le Duc qui se voient menacés d'être expulsés de leur maison des syndicats par une mairie qui, sans action préventive, constate aujourd'hui que « chaque jour des dégradations structurelles et énergétiques du bâtiment. »

L'ensemble des 10 UD Grand Est, dont un grand nombre était à Nouzonville pour le congrès de l'UD des Ardennes, UD a qui la mairie a également fait quelques remarques sur la vétusté des locaux, ont pris un communiqué de soutien que nous portons à votre connaissance.

Néanmoins, comme elle l'a déjà fait pour les camarades vosgiens, la CE de l'UD FO de la Marne tient à exprimer sa solidarité aux camarades Meusiens et plus globalement à tous les travailleurs de ces 2 départements qui en plus traversent de lourdes difficultés économiques.

Les élus de la CE, avec toute la richesse de leurs nuances, dénoncent également l'instrumentalisation qui est faite d'un sujet pourtant on ne peut plus sérieux pour l'humanité qu'est le réchauffement climatique.

Prendre prétexte de la nécessaire transition énergétique pour mieux camoufler ce qui constate en fait une attaque majeure contre les syndicats et à travers eux contre les travailleurs, est tout simplement HONTEUX et quasi irresponsable à l'échelle de la planète et des enjeux que le climat emporte pour l'avenir de nos enfants.

Le 10 novembre 2023

Pain, Paix, Liberté

Alors que les combats montent en intensité dans le conflit israélo-palestinien et que le nombre de morts ne cesse d’augmenter, FO appelle à nouveau à l’arrêt des bombardements, au cessez le feu immédiat, à l’application du droit humanitaire international !

FO réaffirme sa solidarité envers les victimes civiles israéliennes et palestiniennes, à leurs familles ainsi qu’aux organisations syndicales avec qui elles travaillent.

La confédération soutient les camarades qui iront manifester pour la paix, le samedi 4 novembre, pour exiger un cessez le feu et une paix immédiate.

Paris, le 2 novembre 2023

Non au racisme et à l’antisémitisme !

FO réaffirme qu’il combat toute forme de racisme, xénophobie, sexisme et toute idéologie de rejet de l’autre.

FO réaffirme son attachement à la République une et indivisible et aux principes républicains de Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et Universalité, garants de l’égalité en droits.

FO réclame toujours un cessez le feu immédiat et la libération de tous les otages.

La confédération soutient les camarades qui manifestent et se rassemblent pour la République et contre l’antisémitisme contre toute forme de racisme ainsi que toute idéologie de rejet de l’autre et pour le cessez de feu immédiat.

Paris, le 11 novembre 2023

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)

Halte au massacre à Gaza !

La paix immédiatement !

Montreuil, le 31 octobre 2023

L'armée israélienne soumet la bande de Gaza à des bombardements d'une violence inouïe et à un blocus total qui prive la population d'eau, de nourriture, d'électricité, de médicaments. Une très grande majorité de victimes sont des civils, qui ne trouvent absolument aucun endroit où se réfugier. À ce jour, 8 000 Palestiniens sont morts (dont 3 400 enfants) sans compter ceux qui sont ensevelis sous les décombres.

Alors que l'ONU a mis en garde contre un possible « nettoyage ethnique » à Gaza, le gouvernement israélien a indiqué qu'il allait poursuivre et intensifier les bombardements.

La FNEC FP-FO exprime à nouveau sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs palestiniens et israéliens, et de leurs syndicats.

Dans le monde entier, il y a des manifestations massives en faveur de la paix maintenant. Même aux États-Unis, qui sont pourtant le principal pourvoyeur d'armes, elles sont autorisées.

En France, le droit de manifester doit être respecté.

Nous rappelons notre attachement indéfectible aux libertés démocratiques, individuelles et collectives. Nous n'acceptons pas que des manifestations - souvent à l'appel d'organisations syndicales - en faveur de la paix immédiate aient été interdites et que ces interdictions se multiplient, comme à Paris samedi dernier (1 487 personnes ont été verbalisées).

C'est ce même gouvernement qui a voulu interdire – sans succès – toutes les manifestations pour la paix, qui a décidé de verser 413 milliards pour la loi de programmation militaire, ce qui entraîne des coupes dans tous les budgets essentiels à la population, en premier lieu ceux de l'Éducation nationale et de la santé.

Plus que jamais les paroles prononcées par Léon Jouhaux en son temps : « *L'Union des travailleurs fera la paix du monde* » doivent devenir réalité.

La FNEC FP-FO soutient tous ses syndicats qui appellent à rejoindre les manifestations et rassemblements qui sont organisés samedi 4 novembre :

Cessez-le-feu immédiat !

Arrêt des bombardements et des déplacements forcés de population !

Levée immédiate du blocus de Gaza !

Israël – Palestine : la paix tout de suite !

Depuis le 26 octobre, date à laquelle nos organisations syndicales ont appelé à un rassemblement devant la sous-préfecture de Reims, force est de constater que la situation a empiré et que les morts civils s'amoncellent par milliers.

Plus que jamais, tout doit être mis en œuvre pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et le levé du blocus de Gaza. Seul le retour à la table des négociations pourra permettre une paix juste et durable, l'application du droit international et des résolutions de l'ONU ainsi que le droit des peuples palestiniens et israéliens à vivre en sécurité.

Pour cela, nos organisations signataires exigent :

- **Le cessez le feu immédiat avec l'arrêt des bombardements et des frappes contre les populations civiles**
- **La levée du blocus dans la bande de Gaza et la paix tout de suite**
- **La libération de tous les otages**

Le gouvernement français, est le seul en Europe, à avoir restreint le droit à manifester, le droit à la liberté de conscience, le droit d'exprimer une solidarité aux peuples du monde entier frappés par la guerre.

Dans la poursuite de leur action commune du 26 octobre dernier et sur ces bases, nos organisations appellent toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans l'exigence d'une paix tout de suite à participer aux rassemblements contre la guerre le

Samedi 18 novembre à 15 h
Devant la Sous-Préfecture de Reims
Place Royale



Communiqué de presse

Réforme des lycées professionnels : la Confédération FO soutient la grève du 12 décembre

La Confédération FO a été informée par sa fédération, la FNEC FP-FO, et par son syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA-FO, de la poursuite du démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire des lycées professionnels.

En effet, malgré une large intersyndicale opposée aux propositions faites dans les audiences avec la ministre, la remise en cause du fondement même du lycée professionnel, en déstructurant l'ensemble du cycle de bac professionnel, en particulier l'année de terminale, se poursuit.

Contacts :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général
Secrétariat général
✉ fsouillot@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

&

Clément POULLET
Secrétaire général de la
FNEC FP-FO
✉ fnecfp@fo-fnecfp.fr

Avec cette réforme, la carte de formation des lycées professionnels serait mise sous tutelle du patronat local, avec une concertation menée sous la direction du préfet ou du sous-préfet, en présence de chefs entreprises, dès janvier 2024. Des filières voire des lycées entiers sont menacés de fermeture.

FO dénonce des objectifs utilitaristes et des conséquences pour tous les diplômés de Baccalauréat professionnel et sur les personnels : fermetures de postes, de filières, reconversions forcées, formations livrées aux intérêts privés. Mais également des conséquences sur les jeunes qui ne seront plus libres de construire leur projet professionnel.

FO est attachée à l'existence de diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et à la voie professionnelle sous statut scolaire, publique et laïque.

La Confédération apporte tout son soutien au SNETAA-FO et à sa fédération dans la grève du 12 décembre pour le retrait de cette réforme.

Paris, le 4 décembre 2023



Soulignons le travail mené en commun par le secrétaire du SNETAA 51, Frédéric, et le secrétaire de la FNEC 51, Sébastien, soutenu par l'UD FO 51.

Force Ouvrière aura été, à nouveau, comme pour les rassemblements pour appeler au cessez le feu et à la paix, le moteur de l'action de bout en bout.

Le SNFOEP se joint au SNETAA FO et appelle tous les Lycées Professionnels du privé sous-contrat à s'arrêter et les professeurs de LP à se mettre en grève le 12 décembre 2023.

Syndicat national

FORCE

OUVRIERE

de

l'enseignement

privé

NON à la réforme Grandjean !

Nous devons arrêter cette casse de notre métier, de notre statut, arrêter le carnage annoncé pour nos diplômés et nos élèves.

Communiqué du
27/11/2023

**RETRAIT IMMEDIAT DE LA
REFORME GRANDJEAN !**

Communiqué de presse

Réforme des lycées professionnels : la Confédération FO soutient la mobilisation

La Confédération FO a été informée par sa fédération, la FNEC FP-FO, et par son syndicat de l'enseignement professionnel, le SNETAA-FO, de la poursuite du démantèlement de la voie professionnelle sous statut scolaire des lycées professionnels et « de ce qui fait leur force : « une formation aux métiers couplée au développement d'un citoyenneté ancrée dans le XXI^e siècle » (Cf. communiqué [en lien ici](#)).

Contacts :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général
Secrétariat général
✉ fsouillot@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.86.01

&

Clément POULLET
Secrétaire général de la
FNEC FP-FO
✉ fnecfp@fo-fnecfp.fr

En effet, malgré une large intersyndicale opposée aux propositions faites dans les audiences avec la ministre, la remise en cause du fondement même du lycée professionnel, en déstructurant l'ensemble du cycle de bac professionnel, en particulier l'année de terminale se poursuit sur la base d'un constat erroné.

FO dénonce des objectifs utilitaristes et des conséquences pour tous les diplômés de Baccalauréat professionnel et sur les personnels : fermetures de postes, de filières, reconversions forcées, formations livrées aux intérêts privés. Mais également des conséquences sur les jeunes qui ne seront plus libres de construire leur projet professionnel.

FO est attachée à l'existence de diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et à la voie professionnelle sous statut scolaire, publique et laïque, garante d'une formation émancipatrice de la jeunesse.

Comme elle l'a fait il y a un an lors de la grève historique des professeurs de lycées professionnels, la Confédération apporte tout son soutien au premier syndicat de l'enseignement professionnel et à sa fédération dans le combat qu'ils s'approprient à mener contre cette « réforme de la voie professionnelle sous statut scolaire ».

Paris, le 30 octobre 2023

Pour stopper le démantèlement de nos lycées professionnels : Retrait de la réforme Grandjean !

La ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnelle multiplie les provocations à l'égard des Lycées professionnels et de leurs personnels en voulant imposer une dégradation brutale et scandaleuse de la classe de terminale, faire passer la carte de formation sous le contrôle des préfets et en annualisant le temps de travail des PLP.

Après un bac pro de 3 ans, c'est un bac pro de 2,5 ans, voire de 2 ans qu'organise le ministère. Au prétexte de diversification, le ministère détournerait un grand nombre d'heures de cours pour répondre à une commande présidentielle : augmenter le nombre de semaines de stages. C'est toute l'architecture du bac pro qui est laminée avec une véritable destruction de l'année de terminale qui est engagée. Nos organisations syndicales ne peuvent pas accepter ce saccage de l'enseignement pro qui préfigure en plus la redite de « l'échec criant du bac Blanc » ». Inacceptable quand nos élèves ont besoin de plus et mieux d'école.

La réforme Grandjean, c'est aussi la refonte de la carte des formations qui prévoit la réduction de 15 % des places de formations actuelles décréées « non-insérantes » à la rentrée 2026 sous prétexte de non rentabilité. Ces mesures entraîneront de facto des suppressions de postes ou des reconversions forcées de PLP, nous ne pouvons l'accepter.

Cette réforme organise aussi, dans les faits, une mise sous tutelle de la carte de formation des LP. En effet, la concertation sera menée sous la direction du préfet ou du sous-préfet, en présence de chefs entreprises, au cours de réunions de bassin dès janvier 2024. Avec cette méthode, quelle est la place des personnels et de leurs représentants, et de ceux qui siègent dans les instances comme le CREFOP, le CSA... ? L'enseignement professionnel initial sous statut scolaire dépendra-t-il toujours du ministère de l'Éducation Nationale dans les années à venir ?

Et enfin, comme si cela ne suffisait pas, la DGESCO vient d'annoncer le 24 novembre une remise en cause frontale du temps de travail des PLP. La ministre déléguée indique que les 6 semaines de stage sans certification devront être compensées intégralement par tous les professeurs : c'est l'annualisation qui se profile à la prochaine rentrée pour tous les PLP.

L'ensemble de ces mesures ne sont ni de l'intérêt des élèves ni celui des personnels. Avec les personnels, nous refusons ce projet : le ministère portera la lourde responsabilité d'un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et d'une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels.

Le ministère veut prendre de court les PLP, les élèves et leurs organisations représentatives dans un agenda très rapide : les textes passeront au Conseil supérieur de l'Éducation le 14 décembre pour une application pour la rentrée 2024 ! C'est une nouvelle fois un profond mépris envers les PLP et leurs syndicats.

OBJECTIF LYCÉES PROFESSIONNELS A L'ARRÊT LE MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

Pour stopper ce démantèlement organisé de nos lycées professionnels

Pour la défense du statut et des postes des PLP

Contre la dégradation de la classe de terminale

L'intersyndicale de la voie professionnelle de la Marne CGT Educ'Action, FNEC FP FO, FSU, SNALC, SNETAA-FO, et SUD appelle tous les personnels, les parents d'élèves et les élèves à

UNE JOURNÉE DE GRÈVE ET MANIFESTATION LE MARDI 12 DÉCEMBRE

Rassemblement devant le lycée des Métiers R.Kopa à 10H00 en direction du Rectorat de Reims

Manifestation !

**JEUDI 25
JANVIER**

Une journée de manifestation le Jeudi 25 JANVIER sur PARIS contre l'acte 2 de l'école inclusive qui vise purement et simplement, là aussi sans masque, à liquider l'ensemble du médicosocial, les IME mais pas que, à abandonner les enfants et leurs accompagnants précarisés à outrance, les enseignants, les familles, les fratries...

L'UD à RÉSERVÉ un CAR, les Fédérations ACTION SOCIALE, SPS (*services publics et santé, privée et publique*) et bien sur ÉDUC appellent ENSEMBLE à la mobilisation.

Le car est ouvert tant aux familles qu'à vos collègues y compris d'autres syndicats.

Merci simplement de vous inscrire afin qu'on vous informe sur les lieux de rassemblement et d'horaires.



**Revers pour le gouvernement :
les "PAS" censurés par le Conseil constitutionnel !
Tous en grève et en manifestation à Paris jeudi 25 janvier !**

Le Conseil constitutionnel, dans un avis rendu le 28 décembre 2023, vient de censurer l'article du projet de loi de finances concernant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) au motif que *"ces dispositions ne trouvent pas leur place dans une loi de finances"*.

L'invalidation de l'article concernant les PAS, pierre angulaire de l'acte 2 de l'École inclusive, constitue un revers majeur pour le gouvernement dans sa volonté de faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles et des personnels.

Rappelons que les PAS visent à :

- réduire les demandes de reconnaissances MDPH en limitant les prises en charge à de l'accompagnement pédagogique des personnels via le "niveau 1" ;
- placer les notifications MDPH sous la tutelle de l'Éducation nationale de manière à réduire drastiquement les heures d'accompagnement dues aux élèves en situation de handicap ;
- limiter le recrutement d'AESH, présentés par de nombreux rapports ministériels comme des *« entraves à l'autonomie des élèves »*.

La censure des PAS par le Conseil constitutionnel représente donc un formidable encouragement pour tous les personnels dans le cadre de la défense de leurs conditions de travail et des droits des élèves en situation de handicap de bénéficier de conditions d'apprentissage adaptées à leurs difficultés.

Pour la FNEC FP-FO, les PAS ayant été retoqués, c'est désormais la totalité de l'acte 2 de l'École inclusive, et en particulier son projet de liquidation des établissements sociaux et médico-sociaux, qui doit être retiré !

Cette exigence est d'ailleurs portée de manière intersyndicale puisque la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT Educ'action et SUD Education exigent *« l'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive (statut d'emploi d'ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH) et l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels. »*

Plus que jamais, pour porter le coup de grâce à l'acte 2 de l'École inclusive, pour arrêter les ravages de l'inclusion systématique et forcée, pour défendre les conditions de travail des personnels et des droits des élèves en situation de handicap, la FNEC FP-FO appelle les personnels à être en grève jeudi 25 janvier et présents à la manifestation nationale sous les fenêtres du ministre Attal pour revendiquer :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté !
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux !
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH !
- Le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et de l'article 233 du projet de loi de finances créant les PAS !

Montreuil, le 28 décembre 2023

DÉCLARATION AU CONSEIL DE LA CPAM DE LA MARNE

11 décembre 2023

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,
Mesdames, Messieurs,

Le budget de la Sécurité sociale pour 2024 a été définitivement adopté le lundi 4 décembre 2023 après un nouveau recours à l'article 49.3 de la Constitution par le gouvernement, pour la 20ème fois en moins de deux ans et, le 5ème sur le budget de la Sécurité sociale pour 2024 !

C'est donc au mépris de la démocratie que le gouvernement décide du budget de notre Sécurité Sociale. Ce texte s'inscrit dans la droite ligne des précédents en ne portant que sur des mesures visant à limiter les dépenses.

Rappelons que les exonérations de cotisations patronales se sont élevées à 74 milliards d'euros pour l'année 2022 soit plus de vingt fois l'objectif d'économie du gouvernement.

Ce texte aurait dû être l'occasion de supprimer notamment les exonérations de cotisations familiales sur les salaires (*appelé le bandeau famille*) afin de financer des projets pourtant ambitieux (*service public de la petite enfance, réforme du congé parental*). Mais le gouvernement a préféré conserver ces exonérations jusqu'à 2,5 SMIC.

Ce même gouvernement envisage 3,5 milliards d'euros d'économies soit 600 millions d'euros sur le dos des hôpitaux, 1,3 milliards en réduisant le remboursement des médicaments, 300 millions sur les dépenses d'analyse en laboratoire et 1,25 milliards liés à la «responsabilisation» des professionnels et des patients.

Les conséquences pour les assurés seront lourdes, à commencer par la chasse aux arrêts maladie désormais orchestrée par un médecin contrôleur mandaté par l'employeur qui pourra suspendre automatiquement le versement des indemnités journalières en remettant en cause l'arrêt maladie prescrit par le médecin du patient. Cette mesure renverse toutes les valeurs de notre modèle social en donnant tout pouvoir de contrôle à l'employeur et ainsi remettre en cause le diagnostic du médecin prescripteur.

Mais aussi, alors que de nombreux assurés vivent dans des déserts médicaux ou n'ont pas de médecin traitant, nous sommes concernés dans la Marne, le gouvernement souhaitant développer la téléconsultation vient en restreindre les effets par deux mesures. La première, en limitant à trois le nombre de jours d'indemnités journalières pouvant être prescrits en téléconsultation quand la consultation n'a pas été faite avec le médecin traitant. À cause de cette mesure, les assurés ne seront plus remboursés car les 3 jours correspondent au délai de carence.

Deuxième mesure, en cas de pénurie de médicaments, le gouvernement prévoit la possibilité par arrêté ministériel, de limiter voire d'interdire la prescription de certains médicaments par téléconsultation.

En occultant les problèmes de fond (*causes profondes des arrêts maladie, déserts médicaux...*) et en adoptant une vision court-termiste uniquement sous l'angle des économies, cette nouvelle loi de financement de la Sécurité sociale risque de conduire à une renonciation des soins.

Comme nous l'avons déjà exprimé lors de notre précédente déclaration du 11 septembre 2023, nous maintenons notre opposition aux CPG, nous ne voulons pas une mise en danger de notre protection sociale. Les transformations de notre système de santé impactent tant les assurés sociaux que le personnel employé à la branche maladie.

Force Ouvrière rappelle son attachement à un système de santé répondant à des objectifs de dignité, d'égalité et de solidarité.

Nous saluons le travail de tous les salariés de la CPAM de la Marne qui continuent d'effectuer leurs missions malgré les difficultés rencontrées au quotidien et, particulièrement toutes celles et ceux que nous avons côtoyés pendant nos différentes réunions et commissions.

Mesdames et Messieurs nous vous remercions de votre attention et vous confirmons que les Conseillers et représentants du personnel de la Caisse de la Marne seront toujours du côté des travailleurs.

Maintien de l'Aide Médicale d'État

Le SNMH FO tient à réagir à cette nouvelle attaque au droit à la santé. Dans le cas présent celui des plus démunis : l'Aide Médicale d'État aux sans papier (AME).

Lors de l'examen du projet de loi sur l'immigration, présenté par le ministre de l'Intérieur, le Sénat a adopté un amendement qui supprime l'AME et la transforme en « aide médicale d'urgence ».

Pour les médecins ne pas soigner ceux dont l'état le nécessite quelles que soient leur origine sociale, leur religion, leur race est contraire au Serment d'Hippocrate. Pour les médecins hospitaliers dont nous défendons les droits l'AME fait partie de la mission de service public à laquelle ils sont attachés.

Aussi le SNMH FO se félicite de l'appel lancé par le Pr Antoine Pelissolo et le Dr Jean-Marc Baleyte respectivement chefs de service de psychiatrie du CHU de Créteil et du CHIC (Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil) intitulé : Désobéissance médicale en cas de suppression de l'AME. 3 500 médecins en seraient déjà signataires.

Le SNMH FO soutient sans réserve cet appel.

Le SNMH FO rappelle que l'accès aux soins pour tous ne se discute pas. Soigner ceux qui se présentent dans les services hospitaliers, aux Urgences est une obligation déontologique inscrite dans le code de déontologie médicale. Depuis plusieurs années ce droit est remis en cause. De nombreuses dispositions gouvernementales prises par les gouvernements de M. Macron et de ses prédécesseurs en attestent.

Il en résulte ce que ces mêmes responsables ne veulent pas nommer clairement : un tri des malades, mais aussi une élimination d'une partie de ceux-ci de l'accès aux soins. Cette spirale n'a que trop duré.

Cette nouvelle attaque, contre les plus démunis – les sans papier – doit être bloquée.

Le SNMH FO s'adresse à toutes les organisations syndicales de médecins hospitaliers pour faire obstacle à cette attaque.

Pour le SNMH FO, Dr Cyrille Venet



Communiqué de presse

Journée Internationale des Migrants : FO revendique le retrait d'un projet de loi inutile et dangereux !

Après le rejet du projet de loi immigration par l'Assemblée nationale, la Commission Mixte Paritaire devra chercher un consensus sur la base du texte considérablement durci par le Sénat. Comble de l'ironie, la CMP est programmée lors de la journée internationale des migrants !

A l'occasion de cette journée, FO rappelle son engagement pour la défense des droits de tous les travailleurs et demande l'abandon du projet de loi qui vise à mettre en place une précarisation des droits de séjour, de santé, d'accès à la nationalité et au travail. Par ailleurs, FO reste opposée à la suppression de l'AME, au durcissement du regroupement familial, ou encore au retour du délit de séjour irrégulier.

Les effets de ce texte, inutile et attentatoire aux droits fondamentaux, risquent d'être contreproductifs en augmentant le nombre d'étrangers en situation irrégulière. L'absence de droit et de recours plonge souvent les migrants, comme les travailleurs domestiques ou les travailleurs saisonniers, dans l'illégalité et en font des cibles particulièrement vulnérables.

Il est nécessaire que la régularisation par le travail puisse reposer sur des critères clairs, issus de la loi et non du pouvoir discrétionnaire des Préfectures, que ce projet de texte vise à sanctuariser. FO revendique la fin de l'arbitraire et des possibilités de régularisation plus larges et pas seulement pour les travailleurs exerçant un métier en tension.

FO déplore l'incohérence du gouvernement qui porte simultanément un tel projet de loi et le nouveau Plan National de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains, alors même que les travailleurs migrants sont particulièrement exposés à ces situations de traite ou d'exploitation.

A l'occasion de cette journée, la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et FO rappellent le rôle fondamental des syndicats dans la défense des droits des travailleurs migrants et du principe d'égalité de traitement, y compris en matière de protection sociale. FO se mobilise par ailleurs dans la lutte contre l'exploitation de travailleurs en situation irrégulière et dans la lutte contre la traite des êtres humains et le travail forcé à tous les niveaux, notamment dans l'enceinte du Global Deal et de l'Alliance 8.7, y compris pour leur garantir un accès plus effectif à la justice. FO prône également aux côtés de la CSI la création de voies de migration sûres et régulières et des mécanismes de régularisation de travailleurs sans-papiers, qui respectent les droits des travailleurs et l'égalité de traitement, dans le respect du dialogue social. FO rappelle enfin sa demande au gouvernement français de ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille des Nations-Unies et la convention n°143 de l'OIT sur les travailleurs migrants.

Au niveau européen, le Pacte Asile et Migration est toujours en discussion même si l'approche utilitariste semble l'emporter dans les négociations entre les institutions européennes au détriment de l'approche solidaire, ce qui est bien éloigné de la revendication FO d'une politique européenne migratoire et d'asile fondée sur les droits de l'Homme et la solidarité. Pire, la Commission européenne conclue de nouveaux accords visant à externaliser la gestion des migrations avec des pays où les droits de l'Homme et les droits fondamentaux des travailleurs sont sans cesse bafoués. FO, aux côtés de la Confédération Européenne des Syndicats (CES), plaide dans la dernière ligne droite de la révision de la directive de l'UE « Permis unique » pour un accord ambitieux qui mette effectivement fin aux pratiques d'exploitation subies par les travailleurs migrants, notamment en leur donnant la possibilité de changer d'employeur sans perdre leur droit au séjour.

En cette journée internationale des migrants, Force Ouvrière dénonce les amalgames et les discours stigmatisants vis-à-vis de ces travailleurs et revendique une politique migratoire basée sur l'accueil.

Paris, le 15 décembre 2023

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
 141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
<http://www.force-ouvriere.fr>



Nos organisations syndicales condamnent le vote de la loi immigration.

Ce texte discriminatoire remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.

La priorité doit être l'égalité des droits en particulier des travailleuses et travailleurs sans-papiers et la solidarité avec les migrants.

Nous demandons solennellement que ce texte ne soit pas promulgué.



Loi immigration :
contraire aux principes fondamentaux de la République,
contraire aux principes fondamentaux de l'Université

RETRAIT ! Elle ne doit pas être promulguée !

Après la motion de rejet contre le projet initial, véritable camouflet pour le Président Macron, celui-ci a décidé de maintenir le projet de loi sur l'immigration, qui a été finalement adopté grâce aux voix du RN mardi soir à l'assemblée.

Avec sa confédération la Cgt-Force Ouvrière, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et un texte qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains.

En outre, avec le syndicat Force Ouvrière de l'enseignement supérieur et de la recherche FO ESR, la FNEC FP-FO condamne un texte qui va à l'encontre des principes fondamentaux de l'Université en France, en particulier :

- parce qu'il exige le dépôt préalable d'une « caution retour » pour les étudiants étrangers qui souhaitent poursuivre leurs études en France ;
- parce qu'il conditionne l'ouverture des droits aux prestations sociales comme les APL (Aide personnalisée au logement) à cinq années de présence sur le territoire ;
- parce qu'il impose l'augmentation des frais d'inscription pour tous les étudiants étrangers hors U.E., contre les exonérations que les universités avaient réussi à maintenir en opposition à la mesure décidée sous le premier quinquennat Macron, en 2019 (2770 euros pour une inscription en licence, 3770 euros en master), mesure que la FNEC FP-FO avait dénoncée et dont elle demande le retrait.

Les mesures contenues dans ce texte ne peuvent qu'accroître la précarité des étudiants venant de l'étranger et accentuer la marchandisation de l'enseignement supérieur français.

Elles participent d'une logique de privatisation et d'exclusion développée depuis des décennies et qui s'est singulièrement accentuée depuis quelques années pour tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité, avec les lois ORE, avec Parcoursup et Mon master, dont la FNEC FP-FO demande l'abrogation.

La FNEC FP-FO exige le retrait de cette loi régressive et xénophobe. Elle combat et combattra les principes qui le guident et toutes les dispositions qui pourraient dériver de ces principes. Ce texte est en effet contraire aux droits des étudiants, d'où qu'ils viennent, aux reconnaissances internationales des diplômes, aux traditions universalistes et multiséculaires d'ouverture et de diffusion du savoir qui fondent l'enseignement universitaire en France. La FNEC FP-FO soutiendra toutes les mobilisations pour en obtenir le

RETRAIT !

Montreuil, le 20 décembre 2023



Communiqué

Loi Immigration

La FEETS FO appelle à l'abrogation de cette loi xénophobe

Mardi 19 décembre 2023, le parlement a adopté le projet de loi immigration issu des arrangements de la Commission Mixte Paritaire.

Le texte initial, opportuniste et utilitariste, contraire aux principes républicains, stigmatisait les étrangers et précarisait des familles entières. Il constituait déjà une atteinte grave aux droits des personnes, à des fins électoralistes avec le scrutin européen à venir.

Déjà opposée à cette primo-version, la FEETS FO ne peut que s'insurger du texte aggravé qui vient d'être adopté.

En créant une différence de droits à contribution égale entre travailleurs selon le pays d'origine, il introduit le principe de préférence nationale.

La FEETS FO s'oppose fermement à cette atteinte xénophobe contre notre protection sociale collective, dont les principes fondateurs ne reconnaissent aucune différence que ce soit de genre, de race ou d'origine entre les travailleurs.

En spoliant une partie de leur salaire différé aux salariés non français, le gouvernement rompt avec le principe « à travail égal, salaire égal ».

La FEETS FO dénonce des mesures dramatiques, humiliantes et volontairement vexatoires pour des milliers de travailleurs qui chaque jour participent activement et honnêtement à l'économie du pays, notamment dans des secteurs indispensables à la population comme les services et les transports en ce qui concerne la FEETS FO.

La FEETS FO dénonce une rhétorique globale banalisée par cette loi, qui fait de l'étranger la cause des problèmes sociaux du pays.

Par conséquent, la FEETS FO appelle à l'abrogation de cette loi xénophobe et discriminante.

Extrait de la résolution générale de la FEETS FO, adoptée au XIII^e congrès fédéral d'octobre 2023.

Le Congrès dénonce les discours xénophobes anti-immigration et considère que tout travailleur est libre de vivre de son travail où il l'entend. Le Congrès fustige ceux qui veulent opposer les salariés, sous quelque critère que ce soit, notamment la nationalité.

Le congrès fustige une gestion et un traitement de l'immigration par le gouvernement selon les besoins des employeurs et des services publics en main d'œuvre, notamment qualifiée mais sous-payée car étrangère et précaire, et s'oppose à tout principe d'immigration "choisie".

Le congrès condamne le traitement de milliers de travailleurs, exploités sans contrat dans des conditions inhumaines car en situation irrégulière. Le congrès revendique la régularisation de tous ces travailleurs.



FEETS FO
Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE
46 rue des petites écuries 75010 Paris

contact@feetsfo.fr www.feetsfo.fr 01 44 83 86 20 01 48 24 38 32



Communiqué de presse

Loi immigration : un texte contraire aux principes républicains

FO a pris connaissance du texte sur l'immigration issu de la commission mixte paritaire.

FO condamne un projet de loi qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et un texte qui, sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales, est contraire à nos principes républicains.

Alors que les deux chambres doivent encore se prononcer, FO demande solennellement aux parlementaires de ne pas voter ce texte inutile et dangereux.

Paris, le 19 décembre 2023

Paris, le 21 décembre 2023

Ce mardi 19 décembre 2023, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté la loi "immigration" alors qu'elle avait fait l'objet d'une motion de rejet majoritaire.

Le gouvernement droit dans ses bottes se félicite de ce succès et la 1ère ministre Mme Borne est "fière du devoir accompli".

Avec ou sans les voix du rassemblement national ce texte n'aurait jamais dû voir le jour tant il est à des années-lumière des valeurs et des principes républicains que nous portons.

Le gouvernement persiste à dire que ce texte fait consensus alors qu'il divise plus que jamais les travailleurs et renforce la précarité des plus fragiles.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée avec la confédération Force Ouvrière "condamne une loi qui va encore précariser un peu plus les travailleurs migrants et qui sur des dispositions relatives au droit du sol ou l'accès aux prestations sociales est contraire aux principes républicains".

Elle condamne ce texte qui remet en cause le droit du sol, le regroupement familial ainsi que les conditions d'accès à la nationalité. Elle dénonce la fixation annuelle de quotas d'immigration, le durcissement des conditions d'accueil pour les réfugiés, ainsi que les conditions d'accès aux allocations familiales et aux allocations logement.

Elle dénonce également les conditions de régularisation des travailleurs désormais soumises à l'arbitraire des préfets. Alors que dans les secteurs de la santé, et particulièrement dans les EHPAD, qui accueillent un nombre important de travailleurs étrangers, l'Union Nationale de la Santé Privée portera la plus grande attention à leur maintien dans l'emploi et aux respects de leurs droits.

L'union Nationale des syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée exige avec la confédération Force Ouvrière le retrait pur et simple de cette loi.



HAUSSE DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS

Paris, le 28 novembre 2023

Selon les derniers chiffres de l'INSEE, le taux de pauvreté à 60% du revenu médian s'élevait, en 2021, à 14,5% contre 13,6%, en 2020. 9,1 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit 1158 Euros/mois pour une personne seule. L'INSEE attribue cette hausse à la fin des aides versées aux ménages pendant la crise sanitaire, à l'insuffisance des revalorisations des minima sociaux ou au nouveau mode de calcul des prestations sociales. Le Conseil National de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) avait déjà alerté sur l'augmentation de la précarité par la mise en place d'un baromètre de suivi de la pauvreté et de l'exclusion avant la pandémie.

Il rappelle que l'évolution de la pauvreté ne s'analyse pas uniquement à partir d'une mesure monétaire mais par une approche multidimensionnelle, en termes de conditions de vie des populations. En ce sens, le rapport du CNLE « la pauvreté démultipliée » remis au Premier ministre, en 2021, avait notamment mis en garde le gouvernement des conséquences durables de la crise sanitaire sur les publics les plus fragiles, en termes de dégradation des conditions de vie, de privation matérielle ou de précarité alimentaire.

Le dernier portrait social de l'INSEE 2022 précise également que les aides ponctuelles destinées aux ménages modestes pour atténuer les effets de la crise sanitaire et les prix de l'énergie ont eu peu d'effets sur le taux de pauvreté ou sur le niveau de vie des 20% des ménages les plus modestes. Par ailleurs, l'Institut confirme que les réformes fiscales menées, depuis 2018, ont conduit à concentrer davantage le patrimoine sur les ménages les plus aisés, en allégeant la taxation sur les revenus financiers et sur les impôts directs (*allègement du barème de l'impôt sur le revenu, suppression de la taxe d'habitation...*).

Pour Force Ouvrière, il est urgent d'utiliser le levier de la fiscalité progressive pour redistribuer les richesses en investissant davantage dans les services publics de proximité et en procédant à une véritable réforme fiscale. Seules des politiques sociales ambitieuses d'accompagnement et d'insertion vers l'emploi permettront de lutter efficacement contre l'exclusion et les inégalités sociales au lieu de stigmatiser les bénéficiaires de minima sociaux comme dans le projet de loi plein emploi !

FO rappelle que le calcul du montant net social dans le projet de versement à la source des prestations ne doit pas aboutir à une réduction des droits des allocataires éligibles au RSA et à la prime d'activité.

Nous, élus de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats Confédération Générale du Travail FO de la Marne, tel que nous l'avons déjà porté par 2 communiqués, nous inscrivons pleinement dans le communiqué de notre Confédération qui dès le 9 octobre en appelait « *à ce que la communauté internationale agisse effectivement pour que cessent immédiatement les violences dont sont principalement victimes les populations civiles, les travailleurs et leurs familles dont beaucoup d'enfants* ».

Aussi, en écho à notre confédération, qui dans son communiqué du 15 décembre sur la journée internationale des migrants rappelait « *le rôle fondamental des syndicats dans la défense des droits des travailleurs migrants et du principe d'égalité de traitement y compris en matière de protection sociale* », nous dénonçons le soutien apporté par la France aux guerres qui se répandent sur la planète et particulièrement sur la bande de Gaza où près de 20 000 palestiniens dont 8000 enfants ont désormais perdu la vie.

Pour ce qui est des élus de la CE de l'UD FO Marne, nos traditions pacifistes et internationalistes étant inscrites dans l'acte de naissance de la cgt-FO le 13 avril 1948, il y a 75 ans, « *le syndicalisme a pour devoir de se consacrer à la sauvegarde de la Paix* » nous faisons nôtre l'appel du mouvement ouvrier américain via leurs organisations, à un cessez le feu en Palestine et en Israël :

Le Mouvement ouvrier américain appelle à un cessez-le-feu en Israël et en Palestine

Nous, membres du mouvement ouvrier américain, pleurons la perte de vies en Israël et en Palestine. Nous exprimons notre solidarité avec tous les travailleurs, et notre désir commun d'une paix en Palestine et en Israël, et nous en appelons au Président Joe Biden et au Congrès pour qu'ils poussent à un cessez-le-feu immédiat et à la fin du siège de Gaza. Nous ne pouvons pas nous frayer un chemin vers la paix à coups de bombes. Nous condamnons également tous les crimes de haine contre les musulmans, les juifs, ou qui que ce soit.

En publiant cet appel, les syndicats américains rejoignent les efforts de 13 parlementaires, et d'autres, qui appellent à un cessez le-feu immédiat.

- **Les droits fondamentaux doivent être restaurés. L'eau, le carburant, la nourriture, et les autres aides humanitaires doivent pouvoir parvenir à Gaza, l'électricité doit être rétablie, et les citoyens étrangers ainsi que les Palestiniens nécessitant des soins médicaux doivent pouvoir sortir de Gaza.**
- **Les otages israéliens emmenés par le Hamas doivent immédiatement libérés. Le Hamas et Israël doivent se conformer aux normes des lois internationales et aux règles de la guerre définie par la Convention de Genève en matière de protection et de sécurité des civils.**
- **Il doit y avoir un cessez-le-feu immédiat à Gaza. La spirale de violence doit s'arrêter pour que des négociations pour une paix durable avancent.**
- **Les Etats-Unis doivent agir. Nous appelons le Président Biden à appeler immédiatement à un cessez-le- feu.**

Le chemin de la justice ne peut être pavé de bombes et de guerre. Le chemin de la paix ne peut se trouver par la guerre. Nous nous engageons à travailler en solidarité avec les peuples palestiniens et israéliens pour atteindre la paix et la justice.

Les syndiqués viennent de divers horizons, dont des juifs, des musulmans, et des communautés du Moyen- Orient. L'escalade de guerres et de ventes d'arme ne sert les intérêts d'aucun travailleurs. Au bout du compte, nous voulons tous un endroit que l'on puisse appeler « chez nous », et où nos enfants puissent grandir en sécurité. Les travailleurs du monde entier veulent et méritent de vivre libres des conséquences de la violence, de la guerre et de la militarisation. Des milliers d'américains ont rejoint le mouvement de solidarité mondial qui demande un cessez-le-feu immédiat. C'est au tour du mouvement ouvrier de faire entendre sa voix et de réclamer un cessez-le-feu. Ensemble, nous pouvons nous battre pour la paix, la justice, et un meilleur futur pour les travailleurs du monde entier.

Unis et solidaires, en fraternité, à l'heure où nous allons retrouver nos familles, nos amis, nos camarades, faisons que résonne encore plus fort les mots des travailleurs en lutte pour leur vie et pour leur droit :

PAIN PAIX LIBERTÉ

Reims, le 18 décembre 2023

Parce que

FO 51

"LE CAPITALISME
PORTE EN LUI LA GUERRE COMME
LA NUÉE PORTE L'ORAGE" (1)

Seule

"L'UNION
DES TRAVAILLEURS FERA
LA PAIX DU MONDE" (2)

BONNE ANNÉE

2024

LIBRE ET FRATERNELLE

(1) JEAN JAURÈS

(2) LÉON JOUHAUX